

M. Alexander: Quel est alors l'objet de l'article 181?

L'hon. M. O'Connell: C'est une précaution qui est utile, d'après moi. La suspension de cet article pour le moment ne risque pas de nous laisser désarmés.

On a demandé si la date du 31 décembre constituait un choix raisonnable. C'est évidemment une question de jugement. Il faut notamment considérer qu'on prolonge les termes et les conditions des conventions qui ont cessé d'être en vigueur depuis environ un mois dans un cas et depuis environ dix mois dans l'autre.

Nous ne voudrions pas, je pense, prolonger la durée des dispositions antérieures, qui ne plaisent pas à l'une des parties tout au moins puisqu'elle veut une nouvelle sorte de convention. Nous ne voudrions pas prolonger la durée de ces dispositions au-delà du délai que nous jugeons absolument nécessaire. Ce serait injuste envers les parties que de dire: «Vous serez régies par ces vieilles conventions pendant assez longtemps». Le délai devrait être fonction des meilleures prévisions quant à un règlement.

J'ose espérer que, sûrement dans le cas des manutentionnaires de grain où le désaccord entre les parties est minime, on en viendra rapidement à une entente. Les autres cas comportent des questions complexes, techniques, difficiles et humaines, mais quatre mois devraient sûrement suffire, et j'ose espérer qu'on en viendra à un accord bien avant l'expiration de ce délai.

L'échange des premières offres s'est fait cette semaine. Voilà un bon commencement. De l'avis du gouvernement, et du mien sûrement, le processus durera plusieurs semaines. Nous avons donc cherché à trouver une juste mesure, en toute équité pour toutes les parties en cause.

On m'a demandé si les parties négociaient de bonne foi et j'ai répondu affirmativement sans hésiter. D'ailleurs, j'en suis convaincu. Ce qui est plus déplorable et que nous regrettons tous, c'est qu'au moment où ils allaient ou étaient sur le point de discuter sérieusement, le plus grand port de la côte ouest était fermé depuis 23 ou 25 jours. La situation économique est devenue trop urgente pour qu'on attende la fin des négociations. Le député de Hamilton-Ouest a parlé tantôt d'une période de détente. Elle permettra sûrement de poursuivre les négociations.

Le bill prévoit la nomination d'un médiateur qui, comme une commission de conciliation, pourra entendre des témoins et aider les parties à conclure une entente. C'est une solution modérée. Nous conviendrons tous j'espère, qu'elle est raisonnable.

M. Thompson: Monsieur le président, je sais gré au ministre de ses remarques sur la situation telle qu'elle était, mais les conditions dans lesquelles se poursuivent les négociations aujourd'hui sont différentes de ce qu'elles étaient avant-hier. Pour ce qui est de la limite de temps, il me semble que si le gouvernement fait des restrictions de ce côté, la situation deviendra impossible, surtout si on n'aboutit pas à l'accord escompté par le ministre.

Il semble que nous soyons à la veille d'élections générales. Si des élections ont lieu, 30 jours devront s'écouler avant les décrets de convocation des électeurs et, en sup-

posant que les deux parties poursuivent leurs négociations dans un climat plus détendu, vu que la question de la grève ne se poserait plus, et que le différend ne soit pas réglé d'ici Noël, le Parlement et le gouvernement de même que l'ensemble de l'économie se trouveraient dans une situation impossible, dont il serait bien difficile de sortir. S'il y avait moyen de prévenir une telle impasse, il me semble que la situation actuelle, qui durera jusqu'à l'accord définitif, s'améliorerait au lieu de s'aggraver. Le député de Crowfoot jugeait du problème d'une façon pratique, je pense, lorsqu'il a proposé de prolonger le délai de deux mois ou de 30 jours après la convocation du Parlement. C'est une solution avantageuse pour tout le monde.

• (1750)

Il importe de ne pas oublier qu'à la fin de cette année, l'économie aura perdu 400,000 jours-hommes dans le domaine fédéral, en raison des grèves et lock-out. C'est près du double du chiffre de 1971, qui s'élevait à 219,360 et du triple de celui de l'année précédente, qui atteignait 152,030. Mieux vaudrait, il me semble, prolonger la période pour permettre au Parlement d'agir efficacement dans cette grève et j'exhorte le ministre à revenir sur sa décision lorsque nous en arriverons à l'étude article par article du bill.

M. Barnett: Monsieur le président, à mesure que nous avançons dans le débat, certains aspects de ce bill deviennent plus discernables qu'ils ne l'étaient au cours du débat de deuxième lecture, qui fut, évidemment, d'une brièveté inhabituelle. Comme bien d'autres, je voudrais que personne à la Chambre, dans les journaux ou dans le pays n'imagine, parce que le Parlement a approuvé plutôt rapidement ce que nous estimons le principe du bill, que le travail a été fait à la légère, du moins par certains d'entre nous.

Cet après-midi, en répondant à une question, on a mis en relief certaines des considérations assurément vastes qui entrent dans la présentation de cette mesure législative. Je ne commenterai pas le débat entre le ministre et le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) sur ce qui pourrait arriver d'ici à la prochaine législature, mais le ministre a déclaré que le Parlement est le seul organisme qui puisse agir dans des situations de ce genre. Cette remarque, à mon avis, souligne le danger inhérent à l'utilisation du Parlement trop à la légère et trop souvent.

En m'acheminant vers Ottawa, je dois le dire, je me sentais très vexé de la façon, incontestablement désinvolte, dont le premier ministre (M. Trudeau) a convoqué le Parlement, c'est-à-dire sans préavis approprié et sans donner aux députés d'une province comme la Colombie-Britannique, où il se passe tant de choses, la possibilité d'éviter de voyager toute la nuit et d'arriver peut-être en mauvaise forme pour étudier des questions graves et complexes.

Je pense que, entre autres choses, les députés craignent de mettre imprudemment le Parlement dans la situation du garçonnet qui a crié au loup une fois de trop. S'il advient qu'on passe outre à la volonté du Parlement parce qu'on lui aura à tort fait exécuter aveuglément les propositions d'un gouvernement désireux de dissimuler ses erreurs, le pays sera alors en difficulté.